
États consolidés résumés des résultats	2
États consolidés résumés du résultat global	3
États consolidés résumés des variations des capitaux propres	4
Bilans consolidés résumés	6
Tableaux consolidés résumés des flux de trésorerie	7
Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités	8
Note 1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière	8
Note 2. Méthodes comptables	8
Note 3. Normes comptables futures et modifications	9
Note 4. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	9
Note 5. Impôt sur le résultat	10
Note 6. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire	10
Note 7. Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	11
Note 8. Créances sur cartes de crédit	11
Note 9. Cessions de biens immobiliers	12
Note 10. Dette à long terme	12
Note 11. Capital social	13
Note 12. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme	15
Note 13. Instruments financiers	16
Note 14. Passifs éventuels	19
Note 15. Transactions entre parties liées	21
Note 16. Informations sectorielles	22

États consolidés résumés des résultats

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audité)	5 octobre 2024 (16 semaines)	7 octobre 2023 (16 semaines)	5 octobre 2024 (40 semaines)	7 octobre 2023 (40 semaines)
Produits	18 538 \$	18 265 \$	46 066 \$	44 998 \$
Coût des ventes	12 665	12 534	31 117	30 634
Frais de vente et charges générales et administratives	4 552	4 666	11 899	11 603
Résultat d'exploitation	1 321 \$	1 065 \$	3 050 \$	2 761 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 4)	238	234	622	608
Bénéfice avant impôt sur le résultat	1 083 \$	831 \$	2 428 \$	2 153 \$
Impôt sur le résultat (note 5)	263	182	621	526
Bénéfice net	820 \$	649 \$	1 807 \$	1 627 \$
Attribuable aux :				
Actionnaires de la société (note 6)	780 \$	624 \$	1 702 \$	1 556 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	40	25	105	71
Bénéfice net	820 \$	649 \$	1 807 \$	1 627 \$
Bénéfice net par action ordinaire (en dollars) (note 6)				
De base	2,55 \$	1,97 \$	5,53 \$	4,86 \$
Dilué	2,53 \$	1,95 \$	5,47 \$	4,81 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions) (note 6)				
De base	304,2	315,2	306,1	318,2
Dilué	306,9	318,4	309,2	321,6

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

États consolidés résumés du résultat global

(en millions de dollars canadiens) (non audité)	5 octobre 2024 (16 semaines)	7 octobre 2023 (16 semaines)	5 octobre 2024 (40 semaines)	7 octobre 2023 (40 semaines)
Bénéfice net	820 \$	649 \$	1 807 \$	1 627 \$
Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt				
Éléments reclassés en résultat net ou qui pourraient l'être ultérieurement :				
Écart de conversion	(1) \$	4 \$	1 \$	4 \$
(Pertes) profits sur les couvertures de flux de trésorerie (note 13)	(5)	(3)	(13)	3
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :				
(Pertes actuarielles nettes) gains actuariels nets au titre des régimes à prestations définies (note 12)	(8)	(38)	24	57
Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt	(14) \$	(37) \$	12 \$	64 \$
Résultat global total	806 \$	612 \$	1 819 \$	1 691 \$
Attribuable aux :				
Actionnaires de la société	766 \$	587 \$	1 714 \$	1 620 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	40	25	105	71
Résultat global total	806 \$	612 \$	1 819 \$	1 691 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

États consolidés résumés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audité)	Capital social ordinaire	Capital social privilégié	Capital social total	Résultats non distribués	Surplus d'apport	Écart de conversion	Couvertures de flux de trésorerie	Ajustements de la juste valeur	Cumul des autres éléments du résultat global	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 30 décembre 2023	6 256 \$	221 \$	6 477 \$	4 816 \$	136 \$	41 \$	(11) \$	5 \$	35 \$	155 \$	11 619 \$
Bénéfice net	— \$	— \$	— \$	1 702 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	105 \$	1 807 \$
Autres éléments du résultat global	—	—	—	24	—	1	(13)	—	(12)	—	12
Résultat global total	— \$	— \$	— \$	1 726 \$	— \$	1 \$	(13) \$	— \$	(12) \$	105 \$	1 819 \$
Actions ordinaires rachetées et annulées (note 11)	(193)	—	(193)	(1 341)	—	—	—	—	—	—	(1 534)
Incidence de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (note 11)	163	—	163	—	(31)	—	—	—	—	—	132
Actions rachetées et détenues en fiducie (note 11)	(8)	—	(8)	(65)	—	—	—	—	—	—	(73)
Actions détenues en fiducie et libérées (note 11)	13	—	13	31	—	—	—	—	—	—	44
Dividendes déclarés par action ordinaire – 1,472 \$ (note 11)	—	—	—	(450)	—	—	—	—	—	—	(450)
Dividendes déclarés par action privilégiée – 0,99375 \$ (note 11)	—	—	—	(9)	—	—	—	—	—	—	(9)
Distribution aux participations ne donnant pas le contrôle, montant net	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(72)	(72)
	(25) \$	— \$	(25) \$	(108) \$	(31) \$	1 \$	(13) \$	— \$	(12) \$	33 \$	(143) \$
Solde au 5 octobre 2024	6 231 \$	221 \$	6 452 \$	4 708 \$	105 \$	42 \$	(24) \$	5 \$	23 \$	188 \$	11 476 \$

États consolidés résumés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audité)	Capital social ordinaire	Capital social privilégié	Capital social total	Résultats non distribués	Surplus d'apport	Écart de conversion	Couvertures de flux de trésorerie	Ajustements de la juste valeur	Cumul des autres éléments du résultat global	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2022	6 465 \$	221 \$	6 686 \$	4 461 \$	122 \$	41 \$	(15) \$	4 \$	30 \$	157 \$	11 456 \$
Bénéfice net	— \$	— \$	— \$	1 556 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	71 \$	1 627 \$
Autres éléments du résultat global	—	—	—	57	—	4	3	—	7	—	64
Résultat global total	— \$	— \$	— \$	1 613 \$	— \$	4 \$	3 \$	— \$	7 \$	71 \$	1 691 \$
Actions ordinaires rachetées et annulées (note 11)	(186)	—	(186)	(899)	—	—	—	—	—	—	(1 085)
Incidence de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (note 11)	44	—	44	—	5	—	—	—	—	—	49
Actions rachetées et détenues en fiducie (note 11)	(13)	—	(13)	(59)	—	—	—	—	—	—	(72)
Actions détenues en fiducie et libérées (note 11)	11	—	11	29	—	—	—	—	—	—	40
Dividendes déclarés par action ordinaire – 1,297 \$ (note 11)	—	—	—	(411)	—	—	—	—	—	—	(411)
Dividendes déclarés par action privilégiée – 0,99375 \$ (note 11)	—	—	—	(9)	—	—	—	—	—	—	(9)
Distribution aux participations ne donnant pas le contrôle, montant net	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(76)	(76)
	(144) \$	— \$	(144) \$	264 \$	5 \$	4 \$	3 \$	— \$	7 \$	(5) \$	127 \$
Solde au 7 octobre 2023	6 321 \$	221 \$	6 542 \$	4 725 \$	127 \$	45 \$	(12) \$	4 \$	37 \$	152 \$	11 583 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

Bilans consolidés résumés

(en millions de dollars canadiens) (non audité)	Au 5 octobre 2024	Au 7 octobre 2023	Au 30 décembre 2023
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	993 \$	1 228 \$	1 488 \$
Placements à court terme	536	595	464
Créances	1 284	1 266	1 298
Créances sur cartes de crédit (note 8)	3 890	3 946	4 132
Stocks	6 041	5 870	5 820
Charges payées d'avance et autres actifs	427	372	324
Actifs détenus en vue de la vente	71	80	52
Total des actifs courants	13 242 \$	13 357 \$	13 578 \$
Immobilisations corporelles (note 9)	6 792	6 116	6 346
Actifs au titre de droits d'utilisation (note 15)	8 180	7 507	7 662
Immeubles de placement	49	48	53
Immobilisations incorporelles	5 572	6 121	5 994
Goodwill	4 364	4 353	4 349
Actifs d'impôt différé	121	120	125
Autres actifs (note 12)	941	630	872
Total des actifs	39 261 \$	38 252 \$	38 979 \$
Passifs			
Passifs courants			
Dette bancaire	167 \$	22 \$	13 \$
Fournisseurs et autres passifs	6 283	6 187	6 324
Passif au titre de la fidélisation	129	195	123
Provisions (note 14)	253	121	115
Impôt sur le résultat à payer	125	181	240
Dépôts à vue de clients	187	147	166
Dette à court terme (note 8)	600	650	850
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme (note 10)	686	1 274	1 191
Tranche à moins d'un an des obligations locatives	1 501	1 442	1 455
Participation des pharmaciens propriétaires	360	408	370
Total des passifs courants	10 291 \$	10 627 \$	10 847 \$
Provisions	128	110	123
Dette à long terme (note 10)	7 297	6 586	6 661
Obligations locatives (note 15)	8 500	7 718	8 003
Passifs d'impôt différé	935	1 091	1 132
Autres passifs (notes 9 et 12)	634	537	594
Total des passifs	27 785 \$	26 669 \$	27 360 \$
Capitaux propres			
Capital social (note 11)	6 452 \$	6 542 \$	6 477 \$
Résultats non distribués	4 708	4 725	4 816
Surplus d'apport	105	127	136
Cumul des autres éléments du résultat global	23	37	35
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	11 288 \$	11 431 \$	11 464 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	188	152	155
Total des capitaux propres	11 476 \$	11 583 \$	11 619 \$
Total des passifs et des capitaux propres	39 261 \$	38 252 \$	38 979 \$

Passifs éventuels (note 14).

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

Tableaux consolidés résumés des flux de trésorerie

(en millions de dollars canadiens) (non audité)	5 octobre 2024 (16 semaines)	7 octobre 2023 (16 semaines)	5 octobre 2024 (40 semaines)	7 octobre 2023 (40 semaines)
Activités d'exploitation				
Bénéfice net	820 \$	649 \$	1 807 \$	1 627 \$
Ajouter (déduire) :				
Impôt sur le résultat (note 5)	263	182	621	526
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 4)	238	234	622	608
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	903	880	2 272	2 226
Pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises	1	1	1	1
Variation du compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit (note 8)	9	11	19	25
Variation des provisions (note 14)	(25)	(19)	143	12
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 7)	172	317	(426)	(37)
Variation des créances sur cartes de crédit, montant brut (note 8)	55	15	223	(17)
Impôt sur le résultat payé	(315)	(263)	(925)	(774)
Intérêts perçus	7	7	22	18
Autres (note 14)	(170)	31	(164)	34
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	1 958 \$	2 045 \$	4 215 \$	4 249 \$
Activités d'investissement				
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(566) \$	(563) \$	(1 286) \$	(1 117) \$
Entrées d'immobilisations incorporelles	(124)	(132)	(286)	(316)
Acquisitions de placements à court terme	(124)	(64)	(72)	(269)
Augmentation des dépôts de garantie (note 8)	250	250	—	—
Produit de la sortie d'actifs (notes 9 et 15)	261	19	320	139
Paielements au titre de la location reçus relativement aux contrats de location-financement	3	6	11	15
Cession de titres à long terme	19	76	82	76
Autres	(60)	(23)	(75)	(43)
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	(341) \$	(431) \$	(1 306) \$	(1 515) \$
Activités de financement				
Augmentation de la dette bancaire	129 \$	4 \$	154 \$	14 \$
Diminution de la dette à court terme (note 8)	(50)	—	(250)	(50)
Augmentation des dépôts à vue de clients	12	10	21	22
Dette à long terme (note 10)				
Émise (montant net)	(74)	87	1 194	678
Remboursée	(421)	(385)	(1 059)	(601)
Intérêts payés	(148)	(122)	(344)	(320)
Loyers payés en trésorerie en vertu des obligations locatives – intérêts (note 4)	(127)	(114)	(313)	(281)
Loyers payés en trésorerie en vertu des obligations locatives – capital	(374)	(364)	(936)	(901)
Dividendes versés sur les actions ordinaires et privilégiées (note 11)	(319)	(287)	(459)	(420)
Capital social ordinaire				
Émis	19	9	145	39
Racheté et détenu en fiducie (note 11)	(72)	(72)	(72)	(72)
Racheté et annulé (note 11)	(445)	(341)	(1 397)	(1 235)
Produit d'autres passifs financiers (note 9)	—	—	—	115
Autres	(35)	(17)	(91)	(101)
Sorties nettes liées aux activités de financement	(1 905) \$	(1 592) \$	(3 407) \$	(3 113) \$
Incidence de la variation des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(1) \$	(3) \$	3 \$	(1) \$
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(289) \$	19 \$	(495) \$	(380) \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	1 282	1 209	1 488	1 608
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	993 \$	1 228 \$	993 \$	1 228 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

Pour les périodes closes le 5 octobre 2024 et le 7 octobre 2023 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière

Les Compagnies Loblaw Limitée, société ouverte canadienne constituée en 1956, est le chef de file canadien dans les domaines de l'alimentation et de la pharmacie et le plus important détaillant au pays. Les Compagnies Loblaw Limitée offre aux Canadiens des produits alimentaires, des services pharmaceutiques et de soins de santé, des produits de soins de santé et de beauté, des vêtements, des articles de marchandise générale, des services financiers ainsi que des produits et services de téléphonie mobile. Le siège social de la société est situé au 22, av. St. Clair Est, Toronto (Ontario), Canada M4T 2S5. Les Compagnies Loblaw Limitée et ses filiales sont appelées conjointement la « société » ou « Loblaw » dans les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

L'actionnaire détenant le contrôle de la société est George Weston Limitée (« Weston »), qui détient environ 52,6 % des actions ordinaires en circulation de la société. La société mère ultime est Wittington Investments, Limited. Le reste des actions ordinaires est détenu par un grand nombre d'actionnaires.

La société compte deux secteurs d'exploitation à présenter : le secteur Vente au détail et le secteur Services financiers (voir la note 16).

Pendant les périodes intermédiaires, les activités de la société sont touchées par leur caractère saisonnier et le calendrier des jours fériés. Par conséquent, la performance trimestrielle n'est pas nécessairement représentative de la performance annuelle. La société a toujours dégagé davantage de produits au quatrième trimestre qu'aux trimestres précédents de son exercice.

Note 2. Méthodes comptables

Les méthodes comptables ainsi que les estimations et jugements comptables critiques décrits dans les états financiers consolidés annuels audités de 2023 de la société ont été appliqués de manière uniforme lors de la préparation des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités. Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités sont présentés en dollars canadiens.

Modifications des normes IAS 7 et IFRS 7 En mai 2023, des modifications de la Norme comptable internationale (« IAS ») 7, *Tableau des flux de trésorerie*, et de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, ont été publiées afin d'améliorer la transparence des accords de financement de fournisseurs. Les modifications exigent la présentation d'informations supplémentaires au sujet des accords de financement de fournisseurs, notamment en ce qui concerne les modalités des accords, la plage des dates d'exigibilité des paiements et l'incidence de ces accords sur les flux de trésorerie et les passifs de l'entité ainsi que sur son exposition au risque de liquidité. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024, et les informations à fournir seront incluses dans les notes afférentes aux états financiers consolidés annuels audités de 2024 de la société.

Déclaration de conformité Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités sont établis selon l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, publiée par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de comptabilité » ou « PCGR ») et doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels audités de 2023 de la société et les notes y afférentes.

La publication des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités a été approuvée par le Conseil d'administration de la société (le « Conseil ») le 12 novembre 2024.

Note 3. Normes comptables futures et modifications

Modifications des normes IFRS 9 et IFRS 7 En mai 2024, des modifications de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, et de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, ont été publiées. Les modifications clarifient le moment où un actif financier ou un passif financier doit être comptabilisé ou décomptabilisé, notamment en précisant qu'un passif financier est décomptabilisé à la date de règlement. En plus de ces clarifications, les modifications prévoient un choix de méthode comptable pour décomptabiliser les passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique avant la date de règlement, si des conditions spécifiques sont remplies. Les modifications comprennent également des clarifications concernant le classement des actifs financiers, y compris ceux qui sont assortis de caractéristiques liées aux questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise. Aux termes de ces modifications, des informations supplémentaires doivent être fournies pour les instruments financiers assortis de clauses conditionnelles et les placements dans des instruments de capitaux propres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. L'adoption anticipée est autorisée, et il sera possible d'adopter par anticipation uniquement les modifications relatives au classement des actifs financiers. L'adoption n'aura pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la société.

La norme **IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir** (l'« IFRS 18 »), a été publiée pour assurer la comparabilité des performances financières d'entités similaires. Cette norme, qui remplace la Norme comptable internationale 1, *Présentation des états financiers* (l'« IAS 1 »), a une incidence sur la présentation des états financiers de base et des notes, principalement l'état du résultat net, dans lequel les entreprises devront présenter des catégories distinctes de produits et de charges pour les activités d'exploitation, d'investissement et de financement, avec des sous-totaux prescrits pour chaque nouvelle catégorie. Aux termes de l'IFRS 18, les mesures de la performance définies par la direction devront être expliquées et incluses dans une note distincte dans les états financiers consolidés. La norme s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, y compris aux états financiers intermédiaires, et nécessitera une application rétrospective. La société évalue actuellement l'incidence qu'aura cette nouvelle norme.

Note 4. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières

Les composantes des charges d'intérêts nettes et autres charges financières se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	5 octobre 2024 (16 semaines)	7 octobre 2023 (16 semaines)	5 octobre 2024 (40 semaines)	7 octobre 2023 (40 semaines)
Charges d'intérêts et autres charges financières				
Obligations locatives	127 \$	114 \$	313 \$	281 \$
Dette à long terme ⁱ⁾	80	95	235	242
Emprunts liés aux créances sur cartes de crédit	31	16	63	60
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme (note 12)	1	4	3	11
Fiducies de financement indépendantes	10	11	30	30
Passifs financiers (notes 9 et 15)	5	4	11	9
Dette bancaire	1	1	1	1
	255 \$	245 \$	656 \$	634 \$
Produits d'intérêts				
Produits de désactualisation	(1) \$	(1) \$	(2) \$	(2) \$
Produits d'intérêts à court terme	(6)	(10)	(22)	(24)
Autres produits d'intérêts (note 14)	(10)	—	(10)	—
	(17) \$	(11) \$	(34) \$	(26) \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	238 \$	234 \$	622 \$	608 \$

i) Au troisième trimestre de 2024 et pour l'exercice à ce jour, des coûts d'emprunt respectifs de 15 millions de dollars et de 25 millions de dollars ont été inscrits à l'actif au titre de la construction de l'installation de distribution automatisée de la société.

Note 5. Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comptabilisée au troisième trimestre de 2024 s'est chiffrée à 263 millions de dollars (182 millions de dollars en 2023) et le taux d'impôt effectif s'est établi à 24,3 % (21,9 % en 2023). Pour l'exercice à ce jour, la charge d'impôt sur le résultat s'est chiffrée à 621 millions de dollars (526 millions de dollars en 2023) et le taux d'impôt effectif s'est établi à 25,6 % (24,4 % en 2023). L'augmentation du taux d'impôt effectif au troisième trimestre de 2024 et pour l'exercice à ce jour par rapport à ceux des périodes correspondantes de l'exercice précédent est principalement attribuable aux ajustements de certaines provisions pour impôt en 2023, en partie contrebalancés par l'incidence d'autres éléments non déductibles.

Note 6. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	5 octobre 2024 (16 semaines)	7 octobre 2023 (16 semaines)	5 octobre 2024 (40 semaines)	7 octobre 2023 (40 semaines)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	780 \$	624 \$	1 702 \$	1 556 \$
Dividendes sur les actions privilégiées dans les capitaux propres	(3)	(3)	(9)	(9)
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires	777 \$	621 \$	1 693 \$	1 547 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base (en millions) (note 11)	304,2	315,2	306,1	318,2
Effet dilutif de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	2,1	2,5	2,5	2,7
Effet dilutif de certains autres passifs	0,6	0,7	0,6	0,7
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	306,9	318,4	309,2	321,6
Bénéfice net de base par action ordinaire (en dollars)	2,55 \$	1,97 \$	5,53 \$	4,86 \$
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	2,53 \$	1,95 \$	5,47 \$	4,81 \$

Au troisième trimestre de 2024 et pour l'exercice à ce jour, 443 372 instruments potentiellement dilutifs (859 636 en 2023) et aucun instrument potentiellement dilutif (49 863 en 2023), respectivement, ont été exclus du calcul du bénéfice dilué par action ordinaire parce qu'ils avaient un effet antidilutif.

Note 7. Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

(en millions de dollars canadiens)	5 octobre 2024 (16 semaines)	7 octobre 2023 (16 semaines)	5 octobre 2024 (40 semaines)	7 octobre 2023 (40 semaines)
Variation des éléments suivants :				
Créances	(76) \$	(42) \$	36 \$	(105) \$
Charges payées d'avance et autres actifs	(62)	(15)	(109)	(68)
Stocks	(268)	(314)	(220)	(15)
Fournisseurs et autres passifs	583	647	(125)	117
Autres	(5)	41	(8)	34
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	172 \$	317 \$	(426) \$	(37) \$

Note 8. Créances sur cartes de crédit

Les composantes des créances sur cartes de crédit se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 5 octobre 2024	Au 7 octobre 2023	Au 30 décembre 2023
Créances sur cartes de crédit, montant brut	4 165 \$	4 177 \$	4 388 \$
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	(275)	(231)	(256)
Créances sur cartes de crédit	3 890 \$	3 946 \$	4 132 \$
Créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes :			
Créances titrisées auprès de <i>Fiducie cartes de crédit Eagle^{MD}</i> (note 10)	1 450 \$	1 350 \$	1 350 \$
Créances titrisées auprès d'autres fiducies de titrisation indépendantes ⁱ⁾	600	650	850
Total des créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes	2 050 \$	2 000 \$	2 200 \$

i) Pour l'exercice à ce jour, la Banque PC a comptabilisé une diminution nette de 250 millions de dollars de la participation en copropriété dans les créances titrisées qu'elle détient auprès des autres fiducies de titrisation indépendantes.

La société, par l'intermédiaire de la Banque le Choix du Président (la « Banque PC »), participe à divers programmes de titrisation qui constituent une source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC maintient et surveille sa participation en copropriété dans des créances sur cartes de crédit auprès de fiducies de titrisation indépendantes, notamment *Fiducie cartes de crédit Eagle^{MD}* (« Eagle ») et d'autres fiducies de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement.

Le passif connexe d'*Eagle* est comptabilisé dans la dette à long terme (voir la note 10). Les passifs connexes liés aux créances sur cartes de crédit titrisées auprès des autres fiducies de titrisation indépendantes sont comptabilisés dans la dette à court terme.

Le total du passif brut éventuel lié aux lettres de crédit émises en faveur des autres fiducies de titrisation indépendantes s'établissait à 54 millions de dollars au 5 octobre 2024 (59 millions de dollars au 7 octobre 2023; 77 millions de dollars au 30 décembre 2023), ce qui représente 9 % (9 % au 7 octobre 2023 et 9 % au 30 décembre 2023) des créances sur cartes de crédit titrisées.

Dans le cadre de ses programmes de titrisation, la Banque PC est tenue de maintenir en tout temps un solde de son portefeuille de créances sur cartes de crédit équivalant à au moins 107 % du passif titrisé en cours. Elle se conformait à cette exigence au 5 octobre 2024 et s'y est conformée tout au long des trois premiers trimestres de 2024.

Note 9. Cessions de biens immobiliers

Actifs détenus en vue de la vente Au troisième trimestre de 2024, la société a cédé un immeuble (un immeuble en 2023) compris dans les actifs détenus en vue de la vente pour un produit de 4 millions de dollars (18 millions de dollars en 2023) et a comptabilisé une perte nette négligeable (profit net de 13 millions de dollars en 2023). Pour l'exercice à ce jour, la société a cédé un immeuble (quatre immeubles en 2023) compris dans les actifs détenus en vue de la vente pour un produit de 4 millions de dollars (26 millions de dollars en 2023) et a comptabilisé une perte nette négligeable (profit net de 12 millions de dollars en 2023).

Immobilisations corporelles Au troisième trimestre de 2024, la société a cédé trois biens immobiliers compris dans les immobilisations corporelles pour un produit de 253 millions de dollars, dont la totalité a par la suite été relouée par la société. Pour l'exercice à ce jour, la société a cédé cinq biens immobiliers inclus dans les immobilisations corporelles (19 en 2023) pour un produit de 311 millions de dollars (112 millions de dollars en 2023), dont la totalité (la totalité en 2023) a par la suite été relouée (voir la note 15).

Passifs financiers Au 5 octobre 2024, un montant de 11 millions de dollars (11 millions de dollars au 7 octobre 2023 et 11 millions de dollars au 30 décembre 2023) était comptabilisé dans les fournisseurs et autres passifs et un montant de 180 millions de dollars (178 millions de dollars au 7 octobre 2023 et 179 millions de dollars au 30 décembre 2023) était comptabilisé dans les autres passifs pour tous les immeubles qui ont été vendus et par la suite reloués par la société qui ne répondaient pas aux critères de vente.

Note 10. Dette à long terme

Les composantes de la dette à long terme se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 5 octobre 2024	Au 7 octobre 2023	Au 30 décembre 2023
Déventures ⁱ⁾	4 307 \$	4 310 \$	4 309 \$
Certificats de placement garanti	1 459	1 725	1 654
Fiducies de titrisation indépendantes (note 8)	1 450	1 350	1 350
Fiducies de financement indépendantes	588	494	558
Facilité de crédit engagée ⁱⁱ⁾	200	—	—
Coûts de transaction et autres	(21)	(19)	(19)
Total de la dette à long terme	7 983 \$	7 860 \$	7 852 \$
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	686	1 274	1 191
Dette à long terme	7 297 \$	6 586 \$	6 661 \$

- i) Au premier trimestre de 2024, la société a procédé à l'émission de billets non garantis de premier rang d'un montant en capital global de 400 millions de dollars, portant intérêt à 5,115 % par année et venant à échéance le 4 mars 2024. La société a utilisé le produit net de l'émission pour financer en partie le rachat des billets non garantis de premier rang d'un montant en capital global de 400 millions de dollars, portant intérêt à 3,918 %, le 10 juin 2024.
- ii) La société a une facilité de crédit engagée accordée par un consortium de prêteurs dont la date d'échéance est le 15 juillet 2027. La facilité de crédit contient certaines clauses restrictives de nature financière et, au 5 octobre 2024 et tout au long des trois premiers trimestres de l'exercice, la société respectait ces clauses restrictives.

Note 11. Capital social

Actions ordinaires (nombre illimité autorisé) Les actions ordinaires émises sont entièrement libérées et n'ont aucune valeur nominale. Le tableau qui suit présente l'activité relative aux actions ordinaires émises et en circulation :

	5 octobre 2024 (16 semaines)		7 octobre 2023 (16 semaines)		5 octobre 2024 (40 semaines)		7 octobre 2023 (40 semaines)	
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire
Émises et en circulation à l'ouverture de la période	306 047 785	6 289 \$	317 079 146	6 387 \$	310 526 379	6 281 \$	324 062 608	6 489 \$
Émises en vue du règlement d'options sur actions	247 643	21	138 973	10	2 140 011	163	639 811	44
Rachetées et annulées	(2 650 388)	(59)	(2 926 260)	(50)	(9 021 350)	(193)	(10 410 560)	(186)
Émises et en circulation à la clôture de la période	303 645 040	6 251 \$	314 291 859	6 347 \$	303 645 040	6 251 \$	314 291 859	6 347 \$
Actions détenues en fiducie à l'ouverture de la période	(656 147)	(13) \$	(709 488)	(14) \$	(1 269 239)	(25) \$	(1 222 278)	(24) \$
Rachetées en vue du règlement futur d'UATI et d'UAR	(420 000)	(8)	(625 000)	(13)	(420 000)	(8)	(625 000)	(13)
Libérées en vue du règlement d'UATI et d'UAR	49 429	1	51 387	1	662 521	13	564 177	11
Actions détenues en fiducie à la clôture de la période	(1 026 718)	(20) \$	(1 283 101)	(26) \$	(1 026 718)	(20) \$	(1 283 101)	(26) \$
Émises et en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie à la clôture de la période	302 618 322	6 231 \$	313 008 758	6 321 \$	302 618 322	6 231 \$	313 008 758	6 321 \$
Nombre moyen pondéré en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie (note 6)	304 166 012		315 178 099		306 117 858		318 243 863	

Le tableau qui suit résume les dividendes en trésorerie de la société qui ont été déclarés pour les périodes indiquées :

	5 octobre 2024ⁱ⁾ (16 semaines)	7 octobre 2023 (16 semaines)	5 octobre 2024 (40 semaines)	7 octobre 2023 (40 semaines)
Dividendes déclarés par action (en dollars)				
Actions ordinaires	0,513 \$	0,446 \$	1,472 \$	1,297 \$
Actions privilégiées de deuxième rang, série B	0,33125 \$	0,33125 \$	0,99375 \$	0,99375 \$

i) Les dividendes de 0,513 \$ par action ordinaire déclarés au troisième trimestre de 2024 étaient à payer le 1^{er} octobre 2024. Les dividendes de 0,33125 \$ par action privilégiée de deuxième rang, série B, déclarés au troisième trimestre de 2024 étaient à payer le 30 septembre 2024.

Après la clôture du troisième trimestre de 2024, le Conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,513 \$ par action ordinaire, à payer le 30 décembre 2024 aux actionnaires inscrits le 15 décembre 2024, et un dividende trimestriel sur les actions privilégiées de deuxième rang, série B, de 0,33125 \$ par action, à payer le 31 décembre 2024 aux actionnaires inscrits le 15 décembre 2024.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités Le tableau qui suit présente les activités de la société aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités au cours des périodes indiquées :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	5 octobre 2024 (16 semaines)	7 octobre 2023 (16 semaines)	5 octobre 2024 (40 semaines)	7 octobre 2023 (40 semaines)
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (nombre d'actions) ⁱ⁾	2 650 388	2 926 260	9 021 350	10 410 560
Contrepartie en trésorerie payée	445 \$	341 \$	1 397 \$	1 235 \$
Prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribués ⁱⁱ⁾	451	236	1 341	899
Diminution du capital social ordinaire ⁱⁱⁱ⁾	59	50	193	186
Actions ordinaires rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et détenues en fiducie (nombre d'actions)	420 000	625 000	420 000	625 000
Contrepartie en trésorerie payée	72 \$	72 \$	72 \$	72 \$
Prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribués	65	59	65	59
Diminution du capital social ordinaire	8	13	8	13

i) Les actions ordinaires rachetées et annulées au 5 octobre 2024 ne comprennent pas les actions qui pourraient être rachetées après la clôture du trimestre dans le cadre du régime de rachat d'actions automatique, comme il est décrit ci-dessous.

ii) La prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribués tient compte d'un montant de 96 millions de dollars lié au régime d'achat d'actions automatique, comme il est décrit ci-dessous.

iii) Tient compte d'un montant de 24 millions de dollars lié au régime d'achat d'actions automatique, comme il est décrit ci-dessous.

Au deuxième trimestre de 2024, la société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat, à la Bourse de Toronto ou par l'intermédiaire de systèmes de négociation parallèles, d'au plus 15 336 875 de ses actions ordinaires, soit environ 5 % des actions ordinaires émises et en circulation.

Au 5 octobre 2024, la société avait racheté 4 000 560 actions ordinaires aux fins d'annulation dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités en vigueur. La société est toujours autorisée à racheter ses actions ordinaires de Weston dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, conformément à un régime de cession de titres automatique convenu entre le courtier de la société, la société et Weston, afin que Weston conserve sa quote-part dans la société. Le nombre d'actions ordinaires achetées auprès de Weston sera retranché du nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être achetées dans le cadre de l'offre publique de rachat.

Au cours du troisième trimestre de 2024, 2 650 388 actions ordinaires (2 926 260 en 2023) ont été rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, pour une contrepartie totale de 450 millions de dollars (341 millions de dollars en 2023), y compris 1 123 575 actions ordinaires (1 473 813 en 2023) rachetées auprès de Weston, pour une contrepartie totale de 193 millions de dollars (171 millions de dollars en 2023). Pour l'exercice à ce jour, 9 021 350 actions ordinaires (10 410 560 en 2023) ont été rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, pour une contrepartie totale de 1 402 millions de dollars (1 235 millions de dollars en 2023), y compris 3 613 458 actions ordinaires (5 148 067 en 2023) rachetées auprès de Weston, pour une contrepartie totale de 565 millions de dollars (609 millions de dollars en 2023).

De temps à autre, la société participe à un régime d'achat automatique d'actions (le « RAAA ») avec un courtier afin de faciliter le rachat de ses actions ordinaires dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Pendant la période de validité du RAAA, le courtier de la société peut acheter des actions ordinaires à des moments où la société ne serait normalement pas active sur le marché. Au 5 octobre 2024, une obligation de rachat d'actions de 200 millions de dollars au titre du RAAA était incluse dans les fournisseurs et autres passifs.

Note 12. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme

Le coût net comptabilisé dans le bénéfice avant impôt sur le résultat au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme de la société au cours des périodes se présente comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	5 octobre 2024 (16 semaines)	7 octobre 2023 (16 semaines)	5 octobre 2024 (40 semaines)	7 octobre 2023 (40 semaines)
Coût des services rendus au cours de la période				
Charges au titre des avantages postérieurs à l'emploi ⁱ⁾	45 \$	46 \$	117 \$	116 \$
Charges au titre des autres avantages du personnel à long terme ⁱⁱ⁾	12	14	29	33
Coût financier net des obligations nettes au titre des régimes à prestations définies (note 4)	1	4	3	11
Total du coût des prestations définies des avantages postérieurs à l'emploi	58 \$	64 \$	149 \$	160 \$

i) Comprend les coûts liés aux régimes à prestations définies, aux régimes de retraite à cotisations définies et aux régimes de retraite multi-employeurs de la société auxquels elle cotise.

ii) Comprend les coûts liés aux régimes d'invalidité à long terme de la société.

Le tableau qui suit présente les (pertes actuarielles) gains actuariels, déduction faite des recouvrements (charges) d'impôt sur le résultat, comptabilisés au titre des régimes à prestations définies dans les autres éléments du résultat global au cours des périodes indiquées :

(en millions de dollars canadiens)	5 octobre 2024 (16 semaines)	7 octobre 2023 (16 semaines)	5 octobre 2024 (40 semaines)	7 octobre 2023 (40 semaines)
Rendement des (perte sur les) actifs des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières	12 \$	(75) \$	78 \$	4 \$
Gains actuariels découlant des modifications apportées aux hypothèses financières ⁱ⁾	48	128	69	83
Variation du passif résultant du plafonnement des actifs ⁱ⁾	(71)	(105)	(115)	(10)
Total des (pertes actuarielles nettes) gains actuariels nets comptabilisés dans les autres éléments du résultat global avant impôt	(11) \$	(52) \$	32 \$	77 \$
Recouvrements (charges) d'impôt sur le résultat liés aux (pertes actuarielles) gains actuariels	3	14	(8)	(20)
(Pertes actuarielles) gains actuariels, déduction faite des recouvrements (charges) d'impôt sur le résultat	(8) \$	(38) \$	24 \$	57 \$

i) Pour le troisième trimestre de 2024 et l'exercice à ce jour, les gains actuariels découlant des modifications apportées aux hypothèses financières et la variation du passif résultant du plafonnement des actifs sont principalement attribuables à une augmentation du taux d'actualisation.

Le tableau qui suit présente les actifs et passifs au titre des régimes à prestations définies et des régimes d'invalidité à long terme au cours des périodes indiquées :

(en millions de dollars canadiens)	Au 5 octobre 2024	Au 7 octobre 2023	Au 30 décembre 2023
Autres actifs			
Actif au titre des prestations constituées	287 \$	83 \$	297 \$
Autres passifs			
Montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies	227 \$	209 \$	242 \$
Obligation au titre des autres avantages du personnel à long terme	138	116	128

Note 13. Instruments financiers

Le tableau qui suit présente la juste valeur et la hiérarchie des justes valeurs des actifs et des passifs financiers, à l'exclusion de ceux qui sont classés comme étant au coût amorti et qui sont par nature à court terme, et de certains autres actifs dont la valeur comptable se rapproche de leur juste valeur. Les valeurs comptables des instruments financiers de la société se rapprochent de leur juste valeur, à l'exception de celle des titres de créance à long terme.

(en millions de dollars canadiens)	Au 5 octobre 2024				Au 7 octobre 2023				Au 30 décembre 2023			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers												
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :												
Titres à long terme	119 \$	— \$	— \$	119 \$	170 \$	— \$	— \$	170 \$	201 \$	— \$	— \$	201 \$
Dérivés inclus dans les charges payées d'avance et autres actifs	—	—	—	—	—	11	—	11	—	8	—	8
Juste valeur par le biais du résultat net :												
Certains autres actifs ⁱ⁾	—	—	68	68	—	—	54	54	—	—	56	56
Dérivés inclus dans les charges payées d'avance et autres actifs	—	—	1	1	—	4	—	4	—	—	2	2
Passifs financiers												
Coût amorti :												
Dette à long terme	— \$	8 167 \$	— \$	8 167 \$	— \$	7 722 \$	— \$	7 722 \$	— \$	8 151 \$	— \$	8 151 \$
Participation des pharmaciens propriétaires	—	—	360	360	—	—	408	408	—	—	370	370
Certains autres passifs ⁱⁱ⁾	—	—	301	301	—	—	211	211	—	—	287	287
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :												
Dérivés inclus dans les fournisseurs et autres passifs	—	1	22	23	—	—	4	4	—	—	4	4
Juste valeur par le biais du résultat net :												
Dérivés inclus dans les fournisseurs et autres passifs	1	—	—	1	—	—	—	—	4	3	—	7

i) Certains autres actifs se rapportent principalement au fonds de capital de risque I.

ii) Certains autres passifs se rapportent principalement aux passifs financiers liés aux immeubles qui ne répondaient pas aux critères de vente (voir la note 9).

Aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours des périodes présentées.

La société a comptabilisé, dans le résultat d'exploitation, une perte de 1 million de dollars au troisième trimestre de 2024 (profit de 2 millions de dollars en 2023) et un profit de 3 millions de dollars pour l'exercice à ce jour (perte négligeable en 2023) sur les instruments financiers désignés comme étant au coût amorti. De plus, la société a comptabilisé une perte nette de 3 millions de dollars au troisième trimestre de 2024 (profit net de 14 millions de dollars en 2023) et un profit net de 13 millions de dollars pour l'exercice à ce jour (perte nette de 2 millions de dollars en 2023) dans le bénéfice avant impôt sur le résultat au titre des instruments financiers devant être classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Placements dans des titres La Banque PC détient des placements qui sont considérés comme faisant partie des titres liquides qu'elle doit détenir afin de respecter le ratio de liquidité à court terme. Ces titres sont classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et étaient inscrits dans les titres à long terme et autres actifs aux bilans consolidés.

Autres dérivés La société a recours à des contrats à terme sur obligations, à des swaps de taux d'intérêt et à des contrats de change à terme pour atténuer l'incidence des hausses des taux d'intérêt et pour gérer le risque prévu lié aux taux de change dans le cadre de ses activités sous-jacentes et de ses achats prévus d'immobilisations. Elle a également recours à des swaps, à des contrats à terme normalisés, à des contrats d'options et à des contrats à terme de gré à gré pour gérer le risque prévu lié aux fluctuations des prix des marchandises et des cours de change dans le cadre de ses activités sous-jacentes. Les tableaux qui suivent présentent un résumé des justes valeurs comptabilisées aux bilans consolidés résumés intermédiaires non audités et des profits (pertes) nets réalisés et latents, avant l'impôt sur le résultat, liés aux autres dérivés de la société.

	(16 semaines)			5 octobre 2024 (40 semaines)	
(en millions de dollars canadiens)	Actif (passif) net lié à la juste valeur	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation
Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie					
Contrats de change à terme ⁱ⁾	— \$	(2) \$	1 \$	(7) \$	1 \$
Contrats à terme sur obligations ⁱⁱ⁾	(1)	(2)	—	3	(2)
Swaps de taux d'intérêt ⁱⁱⁱ⁾	—	(1)	—	(1)	1
Couverture des prix de l'énergie ^{iv)}	(22)	(3)	—	(18)	—
Total des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(23) \$	(8) \$	1 \$	(23) \$	— \$
Dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle					
Contrats de change et autres contrats à terme	— \$	— \$	(3) \$	— \$	9 \$
Autres dérivés non financiers	(1)	—	(2)	—	1
Total des dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle	(1) \$	— \$	(5) \$	— \$	10 \$
Total des dérivés	(24) \$	(8) \$	(4) \$	(23) \$	10 \$

- i) La Banque PC a recours à des contrats de change à terme, d'une valeur notionnelle de 8 millions de dollars américains, pour gérer le risque de change lié à certains montants à payer en dollars américains. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les charges payées d'avance et autres actifs.
- ii) La Banque PC a recours à des contrats à terme sur obligations, d'une valeur notionnelle de 25 millions de dollars, pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les fournisseurs et autres passifs.
- iii) La Banque PC a recours à des swaps de taux d'intérêt, d'une valeur notionnelle de 180 millions de dollars, pour atténuer l'incidence de la hausse des taux d'intérêt. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les charges payées d'avance et autres actifs.
- iv) En 2023, la société a conclu un accord de 20 ans afin de couvrir les prix de l'énergie sur ses achats en Alberta à compter du 1^{er} janvier 2025. La couverture a une valeur notionnelle de 223 millions de dollars. La juste valeur du dérivé est prise en compte dans les fournisseurs et autres passifs.

7 octobre 2023

	(16 semaines)			(40 semaines)	
(en millions de dollars canadiens)	Actif (passif) net lié à la juste valeur	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation
Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie					
Contrats de change à terme ⁱ⁾	7 \$	1 \$	— \$	(3) \$	1 \$
Contrats à terme sur obligations ⁱⁱ⁾	2	2	(2)	10	(4)
Swaps de taux d'intérêt ⁱⁱⁱ⁾	3	1	—	3	1
Couverture des prix de l'énergie ^{iv)}	(5)	(9)	—	(5)	—
Total des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	7 \$	(5) \$	(2) \$	5 \$	(2) \$
Dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle					
Contrats de change et autres contrats à terme	4 \$	— \$	12 \$	— \$	5 \$
Autres dérivés non financiers	—	—	—	—	(3)
Total des dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle	4 \$	— \$	12 \$	— \$	2 \$
Total des dérivés	11 \$	(5) \$	10 \$	5 \$	— \$

- i) La Banque PC a recours à des contrats de change à terme, d'une valeur notionnelle de 19 millions de dollars américains, pour gérer le risque de change lié à certains montants à payer en dollars américains. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les charges payées d'avance et autres actifs.
- ii) La Banque PC a recours à des contrats à terme sur obligations, d'une valeur notionnelle de 30 millions de dollars, pour gérer son risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les charges payées d'avance et autres actifs.
- iii) La Banque PC a recours à des swaps de taux d'intérêt, d'une valeur notionnelle de 180 millions de dollars, pour atténuer l'incidence de la hausse des taux d'intérêt. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les charges payées d'avance et autres actifs.
- iv) Au cours du deuxième trimestre de 2023, la société a conclu un accord de 20 ans afin de couvrir les prix de l'énergie sur ses achats en Alberta à compter du 1^{er} janvier 2025. La couverture a une valeur notionnelle de 223 millions de dollars. La juste valeur du dérivé est prise en compte dans les fournisseurs et autres passifs.

Note 14. Passifs éventuels

Dans le cours normal de ses activités, la société est partie et éventuellement assujettie à des actions et à des procédures en justice. De plus, la société est régulièrement assujettie à des vérifications de la part de diverses autorités fiscales. Par conséquent, il peut arriver à l'occasion que les autorités fiscales ne soient pas en accord avec les positions et les conclusions adoptées par la société dans ses déclarations de revenus, ou que la législation soit modifiée ou que son interprétation vienne à changer, ce qui pourrait donner lieu à des avis de nouvelle cotisation.

Il existe un certain nombre d'incertitudes entourant ces questions, prises isolément ou dans leur ensemble, et, par conséquent, il est possible que l'issue ultime de ces questions puisse nuire considérablement à la réputation de la société, à ses activités, à sa situation financière et à sa performance au cours de périodes futures. À l'heure actuelle, il est impossible de prédire avec certitude l'issue des actions et des procédures en justice de la société. La direction évalue régulièrement sa position quant au caractère adéquat des charges à payer et des provisions liées à ces questions et elle effectue les ajustements nécessaires, le cas échéant.

Ce qui suit décrit les actions en justice importantes de la société :

Shoppers Drug Mart/Pharmaprix s'est vu signifier par le passé une déclaration modifiée relative à un recours collectif, déclaration qui a été déposée auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (la « Cour supérieure ») par des titulaires d'une licence de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (les « pharmaciens propriétaires »), qui réclament des dommages-intérêts fondés sur diverses allégations de violation des accords conclus par Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avec les pharmaciens propriétaires. Le recours collectif englobe l'ensemble des pharmaciens propriétaires titulaires d'une licence, actuels et anciens, résidant au Canada, mais ailleurs qu'au Québec, qui étaient parties aux accords que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avait conclus avec ses pharmaciens propriétaires au moyen de formulaires en 2002 et en 2010. Le 9 juillet 2013, la Cour supérieure a confirmé un recours collectif à certaines parties de la poursuite. Un procès de jugement sommaire de l'affaire a eu lieu en décembre 2022 et, le 17 février 2023, la Cour supérieure a rendu sa décision concernant ces requêtes de jugement sommaire (la « décision »). La Cour supérieure a rejeté les demandes des parties demanderesse à l'égard de la majorité des questions, y compris une demande de dommages-intérêts à ce stade de la procédure. La Cour a également statué que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avait violé l'accord conclu avec ses pharmaciens propriétaires en 2002 en ne leur remettant pas certains montants reçus des fabricants de médicaments génériques. Le 20 mars 2023, les parties demanderesse ont déposé un avis d'appel et, le 4 avril 2023, la société a déposé un avis d'appel incident. Une audience pour les appels a eu lieu les 14 et 15 février 2024. Le 29 août 2024, la Cour d'appel a rejeté l'appel et l'appel incident, à ceci près que l'appel du demandeur a été accepté relativement à la correction du montant que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix a reçu en guise d'indemnités professionnelles au cours de la période visée par le recours collectif. Par conséquent, la société n'a comptabilisé aucun montant au titre du passif éventuel associé à cette poursuite. La société n'estime pas que la résolution ultime de cette affaire aura une incidence défavorable importante sur sa situation financière ou ses perspectives financières.

En 2017, la société et Weston ont annoncé avoir pris des mesures en raison de leur rôle dans l'accord visant la fixation des prix à l'échelle du secteur d'activité concernant certains produits de boulangerie emballés. L'accord portait sur la coordination des prix de détail et de gros de certains produits de boulangerie emballés sur une période allant de la fin de 2001 à mars 2015. Aux termes de cet accord, les participants augmentaient régulièrement les prix de manière coordonnée. Des poursuites en recours collectif ont été entreprises contre la société et Weston ainsi qu'un certain nombre d'autres grands détaillants d'alimentation et un autre grossiste de boulangerie. Le 24 juillet 2024, la société et Weston ont conclu une entente de règlement de 500 millions de dollars avec les avocats représentant les consommateurs afin de mettre un terme aux poursuites en recours collectif. La société et Weston paieront chacune une part du règlement; Loblaw paiera 253 millions de dollars et Weston, 247 millions de dollars. La société recevra un crédit au titre des 96 millions de dollars qu'elle a déjà versés aux clients sous forme de cartes Loblaw, ce qui signifie qu'elle devra verser 157 millions de dollars en trésorerie dans le cadre du règlement. Le règlement est assujéti à la finalisation d'un accord de règlement contraignant et à l'approbation des tribunaux. Du fait de l'admission de leur participation à l'accord et de leur coopération à l'enquête du Bureau de la concurrence, la société et Weston ne feront pas l'objet d'accusations criminelles ou de sanctions pénales. En réponse à ces poursuites en recours collectif, certains grands détaillants en alimentation ont introduit des demandes entre défendeurs contre la société et Weston, et la société et Weston jugent ces demandes entre défendeurs sans fondement.

En août 2018, la province de la Colombie-Britannique a déposé un recours collectif contre de nombreux fabricants et distributeurs d'opioïdes, dont la société et ses filiales, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. Le recours porte sur des allégations d'infractions à la *Loi sur la concurrence*, d'assertions frauduleuses et inexactes ainsi que de tromperie et négligence. Il réclame un montant indéterminé de dommages-intérêts au titre des charges engagées par le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires du Canada dans le paiement d'ordonnances d'opioïdes et d'autres coûts de soins de santé liés à la dépendance aux opioïdes au Canada. Le recours contre Les Compagnies Loblaw Limitée a été abandonné au cours du deuxième trimestre de 2021. En mai 2019, deux autres recours collectifs liés aux opioïdes ont été intentés en Ontario et au Québec contre un important groupe de défendeurs, dont Sanis Health Inc. En février 2022, le demandeur et Sanis Health Inc. ont convenu de régler le recours intenté au Québec pour un montant symbolique, sans admission de responsabilité et dans le but exprès d'éviter les retards, les perturbations et les dépenses associés au litige. Le règlement a été approuvé par le tribunal et est maintenant définitif. En décembre 2019, un autre recours collectif lié aux opioïdes a été intenté en Colombie-Britannique contre un important groupe de défendeurs, dont Sanis Health Inc., Shoppers Drug Mart Inc. et la société. Les allégations formulées dans les recours collectifs de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique sont similaires aux allégations contre des défendeurs fabricants d'opioïdes formulées dans le recours collectif de la province de la Colombie-Britannique, à la différence que ces réclamations datées de mai 2019 et de décembre 2019 visent le recouvrement de dommages-intérêts au nom des usagers d'opioïdes directement. En avril 2021, la société, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. ont été notifiées d'un autre recours collectif lié aux opioïdes intenté en Alberta contre plusieurs défendeurs. La demande vise à obtenir des dommages-intérêts au nom des municipalités et des gouvernements locaux en ce qui concerne les coûts de sécurité publique, de services sociaux et de justice pénale prétendument engagés en raison de la crise des opioïdes. En septembre 2021, la société, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. ont été notifiées d'un recours collectif intenté en Saskatchewan par la Nation crie de Peter Ballantyne et la bande indienne de Lac La Ronge au nom de l'ensemble des communautés et des gouvernements autochtones, Métis, Premières Nations et Inuits du Canada visant à recouvrer les coûts engagés par ceux-ci en raison de la crise des opioïdes, notamment les coûts de soins de santé, les coûts des services policiers et les coûts sociétaux. En octobre 2024, le recours contre Shoppers Drug Mart Inc. a été abandonné. En janvier 2024, Shoppers Drug Mart Inc. s'est vu signifier un deuxième recours collectif en Saskatchewan, intenté par la bande indienne de Lac La Ronge. L'action est intentée au nom des membres de la bande et vise la réclamation des dommages-intérêts liés aux coûts de réduction de la pollution, au détournement de ressources financières et d'autres ressources, à la réduction de la valeur des terres de réserve et des intérêts dans celles-ci, ainsi qu'à la perte de recettes fiscales. Shoppers Drug Mart Inc. est poursuivie en tant que représentant d'un sous-groupe de défendeurs internationaux constitué de distributeurs d'opioïdes, et Sanis Health Inc. fait partie des fournisseurs visés par le recours collectif. La société estime que ces recours sont sans fondement et elle se défend vigoureusement. Aucune charge à payer ni aucune provision importantes au titre de ces recours ne sont comptabilisées dans les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

En juillet 2022, la Cour de l'impôt du Canada (la « Cour de l'impôt ») a rendu une décision concernant la Banque PC, une filiale de la société. La Cour de l'impôt a statué que la Banque PC n'a pas le droit de réclamer des crédits de taxe sur les intrants théoriques à l'égard de certains paiements qu'elle a versés à Loblaw Inc. relativement à des rachats de points de fidélisation. La Banque PC a ensuite déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale et, en mars 2024, la Cour d'appel fédérale a entendu la cause. En août 2024, la Cour d'appel fédérale a rendu sa décision et a annulé la décision de la Cour de l'impôt. Par conséquent, la Banque PC a déduit des charges de 155 millions de dollars, dont une tranche de 111 millions de dollars qui avait été comptabilisée initialement au deuxième trimestre de 2022. De plus, un montant de 10 millions de dollars a été comptabilisé au titre des produits d'intérêts découlant des remboursements d'impôts en trésorerie. Certaines années d'imposition postérieures aux périodes visées par la décision de la Cour d'appel fédérale font toujours l'objet d'un examen par les autorités fiscales.

Dispositions d'indemnisation De temps à autre, la société conclut des ententes dans le cours normal de ses activités, notamment des ententes de service et d'impartition et des contrats de location dans le cadre d'acquisitions ou de cessions d'entreprises ou d'actifs, et d'autres types d'ententes commerciales. De par leur nature, ces ententes peuvent prévoir des indemnisations à des contreparties. Ces dispositions d'indemnisation peuvent toucher des violations de déclarations ou de garanties ou des réclamations futures à l'égard de certains passifs, notamment en ce qui a trait à des questions fiscales ou environnementales. Ces dispositions d'indemnisation sont de durées variées et peuvent s'échelonner sur une période illimitée. De plus, les modalités de ces dispositions d'indemnisation comportent des montants variés, et certaines dispositions d'indemnisation ne prévoient pas de montant d'indemnisation maximal éventuel. Les montants d'indemnisation dépendent de l'issue d'événements futurs éventuels dont, pour le moment, ni la nature ni la probabilité ne peuvent être prévues. Par conséquent, la société n'est pas en mesure d'estimer de façon raisonnable le total de son passif éventuel maximal relativement aux dispositions d'indemnisation. Par le passé, la société n'a versé aucun montant important au titre de telles dispositions d'indemnisation.

Note 15. Transactions entre parties liées

Cession-bail Au cours du troisième trimestre de 2024, la société a vendu trois immeubles à des partenariats entre une tierce partie et Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix ») pour un produit de 253 millions de dollars et a comptabilisé un profit de 37 millions de dollars. Pour l'exercice à ce jour, la société a vendu quatre immeubles (un en 2023) aux parties liées pour un produit de 291 millions de dollars (12 millions de dollars en 2023) et a comptabilisé un profit de 51 millions de dollars (profit de 3 millions de dollars en 2023). Ces immeubles ont été reloués par la société (voir la note 9).

Passifs financiers Au premier trimestre de 2023, la société a cédé deux immeubles de commerce de détail à Propriétés de Choix, pour un produit de 86 millions de dollars. Ces immeubles ont été reloués par la société et ne répondaient pas aux critères de vente aux termes de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, puisque la société n'a pas cédé le contrôle des immeubles aux termes du contrat de location (voir la note 9).

Contrat de location avec Propriétés de Choix Au premier trimestre de 2022, la société a conclu une entente de location visant un terrain situé à Caledon sur lequel elle a l'intention de construire une installation industrielle. Le terrain appartient à un partenariat dans lequel Propriétés de Choix détient une participation. La société a pris possession du terrain le 1^{er} octobre 2024 et, par conséquent, elle a comptabilisé un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative de 232 millions de dollars relativement à une durée de 40 ans.

Note 16. Informations sectorielles

La société compte deux secteurs d'exploitation à présenter, dont toutes les principales activités sont exercées au Canada :

- le secteur Vente au détail comprend principalement les magasins d'alimentation au détail détenus par la société et par des franchisés et les pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires, et comprend les pharmacies situées en magasin, les services de soins de santé, les produits de soins de santé et de beauté, ainsi que les vêtements et autres articles de marchandise générale. Ce secteur se compose de plusieurs secteurs d'exploitation qui sont regroupés principalement en raison de la nature similaire des produits et services qu'ils offrent dans les activités de vente au détail et à la clientèle;
- le secteur Services financiers offre des services de cartes de crédit et d'opérations bancaires courantes, le programme de fidélisation *PC Optimum*, des services de courtage d'assurance et des services de télécommunications.

Le principal décideur en matière d'exploitation de la société évalue les résultats sectoriels en se fondant sur le montant ajusté du résultat d'exploitation avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (le « montant ajusté du BAIIA »), tel qu'il est présenté périodiquement à la direction interne.

L'information portant sur chaque secteur d'exploitation à présenter est incluse ci-dessous :

	5 octobre 2024 (16 semaines)					7 octobre 2023 (16 semaines)				
(en millions de dollars canadiens)	Vente au détail	Services financiers	Total sectoriel	Élimi- nations ⁱ⁾	Total	Vente au détail	Services financiers	Total sectoriel	Élimi- nations ⁱ⁾	Total
Produitsⁱⁱ⁾	18 259 \$	382 \$	18 641 \$	(103) \$	18 538 \$	17 982 \$	379 \$	18 361 \$	(96) \$	18 265 \$
Résultat d'exploitation	1 091 \$	230 \$	1 321 \$	— \$	1 321 \$	1 006 \$	59 \$	1 065 \$	— \$	1 065 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	209	29	238	—	238	197	37	234	—	234
Bénéfice avant impôt sur le résultat	882 \$	201 \$	1 083 \$	— \$	1 083 \$	809 \$	22 \$	831 \$	— \$	831 \$
Résultat d'exploitation	1 091 \$	230 \$	1 321 \$	— \$	1 321 \$	1 006 \$	59 \$	1 065 \$	— \$	1 065 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	891	12	903			865	15	880		
Éléments d'ajustement ⁱⁱⁱ⁾	—	(155)	(155)			(19)	—	(19)		
Montant ajusté du BAIIAⁱⁱⁱ⁾	1 982 \$	87 \$	2 069 \$			1 852 \$	74 \$	1 926 \$		

- i) Les colonnes Éliminations comprennent les produits intragroupe liés aux récompenses axées sur la fidélisation du programme MasterCard^{MD} PC^{MD} du secteur Services financiers.
- ii) Les produits tirés du secteur Services financiers comprennent des produits d'intérêts de 163 millions de dollars (164 millions de dollars en 2023).
- iii) Certains éléments sont exclus du résultat d'exploitation afin de déterminer le montant ajusté du BAIIA.

	2024 (16 semaines)			2023 (16 semaines)		
Pour les périodes closes le 5 octobre 2024 et le 7 octobre 2023 (en millions de dollars canadiens)	Vente au détail	Services financiers	Total sectoriel	Vente au détail	Services financiers	Total sectoriel
Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change	— \$	— \$	— \$	(6) \$	— \$	(6) \$
Profit sur la vente d'immeubles non exploités	—	—	—	(13)	—	(13)
Recouvrement relatif à la question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC	—	(155)	(155)	—	—	—
Éléments d'ajustement	— \$	(155) \$	(155) \$	(19) \$	— \$	(19) \$

	5 octobre 2024 (40 semaines)					7 octobre 2023 (40 semaines)				
(en millions de dollars canadiens)	Vente au détail	Services financiers	Total sectoriel	Élimi- nations ⁱ⁾	Total	Vente au détail	Services financiers	Total sectoriel	Élimi- nations ⁱ⁾	Total
Produitsⁱⁱ⁾	45 207 \$	1 110 \$	46 317 \$	(251) \$	46 066 \$	44 188 \$	1 053 \$	45 241 \$	(243) \$	44 998 \$
Résultat d'exploitation	2 688 \$	362 \$	3 050 \$	— \$	3 050 \$	2 657 \$	104 \$	2 761 \$	— \$	2 761 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	521	101	622	—	622	504	104	608	—	608
Bénéfice avant impôt sur le résultat	2 167 \$	261 \$	2 428 \$	— \$	2 428 \$	2 153 \$	— \$	2 153 \$	— \$	2 153 \$
Résultat d'exploitation	2 688 \$	362 \$	3 050 \$	— \$	3 050 \$	2 657 \$	104 \$	2 761 \$	— \$	2 761 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 236	36	2 272			2 182	44	2 226		
Éléments d'ajustement ⁱⁱⁱ⁾	159	(155)	4			(10)	37	27		
Montant ajusté du BAIIAⁱⁱⁱ⁾	5 083 \$	243 \$	5 326 \$			4 829 \$	185 \$	5 014 \$		

- i) Les colonnes Éliminations comprennent les produits intragroupe liés aux récompenses axées sur la fidélisation du programme MasterCard^{MD} PC^{MD} du secteur Services financiers.
- ii) Les produits tirés du secteur Services financiers comprennent des produits d'intérêts de 497 millions de dollars (467 millions de dollars en 2023).
- iii) Certains éléments sont exclus du résultat d'exploitation afin de déterminer le montant ajusté du BAIIA.

	2024 (40 semaines)			2023 (40 semaines)		
Pour les périodes closes le 5 octobre 2024 et le 7 octobre 2023 (en millions de dollars canadiens)	Vente au détail	Services financiers	Total sectoriel	Vente au détail	Services financiers	Total sectoriel
Charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif	164 \$	— \$	164 \$	— \$	— \$	— \$
(Recouvrement) charge relatif aux questions en matière de taxes à la consommation liées à la Banque PC	—	(155)	(155)	—	37	37
Profit sur la vente d'immeubles non exploités	—	—	—	(12)	—	(12)
Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change	(5)	—	(5)	2	—	2
Éléments d'ajustement	159 \$	(155) \$	4 \$	(10) \$	37 \$	27 \$

Les produits de la société, en fonction du type de biens ou de services, font l'objet d'un rapprochement avec les produits sectoriels de la société dans le tableau qui suit.

(en millions de dollars canadiens)	5 octobre 2024 (16 semaines)	7 octobre 2023 (16 semaines)	5 octobre 2024 (40 semaines)	7 octobre 2023 (40 semaines)
Alimentation au détail	12 966 \$	12 843 \$	32 028 \$	31 414 \$
Pharmacies au détail	5 293	5 139	13 179	12 774
Total du secteur Vente au détail	18 259 \$	17 982 \$	45 207 \$	44 188 \$
Services financiers	382	379	1 110	1 053
Éliminations ⁱ⁾	(103)	(96)	(251)	(243)
Total	18 538 \$	18 265 \$	46 066 \$	44 998 \$

i) Les colonnes Éliminations comprennent le reclassement des produits liés aux récompenses axées sur la fidélisation du programme MasterCard^{MD} PC^{MD} du secteur Services financiers.

(en millions de dollars canadiens)	Au 5 octobre 2024	Au 7 octobre 2023	Au 30 décembre 2023
Total des actifs			
Vente au détail	33 369 \$	32 446 \$	32 870 \$
Services financiers	5 892	5 806	6 109
	39 261 \$	38 252 \$	38 979 \$

(en millions de dollars canadiens)	5 octobre 2024 (16 semaines)	7 octobre 2023 (16 semaines)	5 octobre 2024 (40 semaines)	7 octobre 2023 (40 semaines)
Entrées d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles				
Vente au détail	675 \$	681 \$	1 541 \$	1 403 \$
Services financiers	15	14	31	30
	690 \$	695 \$	1 572 \$	1 433 \$